



C'est la rentrée !

QUI FAIT QUOI ?
dans le quotidien de votre enfant

Compétence
ENFANCE
JEUNESSE
PÉRISCOLAIRE ET
EXTRASCOLAIRE

INSCRIPTION À
LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

pour :



L'ALAE

(Accueils de
Loisirs Associés à l'École)
du matin, du midi et du soir



Les NAP

Nouvelles Activités Péri-scolaires pour les
rythmes scolaires de 4,5 jours



La garderie du matin, du midi
(entourant le repas), et du soir



L'ALAE et les Garderies des mercredis



L'ALSH Vacances Scolaires



Compétence
SCOLAIRE
RESTAURATION

INSCRIPTION À
LA MAIRIE

pour :



L'ÉCOLE



LA RESTAURATION
SCOLAIRE

des lundis, mardis,
jeudis et vendredis





Madame, Monsieur,

Chers parents,

La rentrée scolaire marque toujours un temps fort pour vos enfants, mais aussi pour vous, familles, qui les accompagnez chaque jour dans leur parcours. À cette occasion, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées souhaite vous adresser quelques mots, au nom de l'ensemble des élus et des équipes éducatives de notre territoire.

Parce que la réussite éducative de chaque enfant est une priorité partagée, nous avons fait le choix, à l'échelle intercommunale, de renforcer notre action éducative à travers le nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2025-2029.

Ce projet, signé avec nos partenaires institutionnels (État, Éducation nationale, CAF), fixe les grandes orientations de notre politique en faveur des enfants, des jeunes et des familles, avec trois objectifs clairs :

- Favoriser la cohérence éducative, de la petite enfance jusqu'à l'adolescence ;
- Renforcer le soutien à la parentalité, avec des services, des espaces d'écoute, et des outils pratiques ;
- Donner toute leur place aux jeunes, en les associant aux projets de leur territoire.

C'est dans cet esprit que sont organisés les accueils périscolaires, les temps d'activités, les services d'accompagnement à la scolarité ou encore les activités de loisirs proposées en dehors du temps scolaire. Ces services sont pensés pour favoriser l'épanouissement de votre enfant, tout en s'adaptant au mieux à vos besoins quotidiens.

Vous trouverez ci-joint un document explicatif contenant toutes les informations pratiques pour cette rentrée :

- Les horaires d'ouverture des accueils et services périscolaires,
- Les modalités d'inscription et de fonctionnement,
- Les tarifs en vigueur selon votre quotient familial,
- Les contacts utiles pour poser vos questions ou demander un accompagnement.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez, et restons à votre écoute tout au long de l'année. Ensemble, familles, professionnels et élus, continuons à faire du Couserans un territoire éducatif à taille humaine, où chaque enfant trouve sa place pour grandir et réussir.

Nous souhaitons à votre enfant une très belle année scolaire 2025-2026.

Avec toute notre considération,

Jean-Noël VIGNEAU

Président de la Communauté de Communes
Couserans-Pyrénées



Nadine NÉNY

Vice-Présidente déléguée à l'Éducation
et à la Petite Enfance



Le périscolaire à Sentein

- La communauté de communes a conventionné avec l'Association pour l'Animation Montagnarde du Biros (AAMB) pour l'organisation périscolaire. Il convient de les contacter pour toute information.
- La direction de l'ALAE périscolaire à l'école de Sentein est assurée par Mme Anne-Lucille GIRAUD.
- Téléphone : 06 78 13 24 80 / Mail : alaedesentein@yahoo.fr

Les mercredis et vacances pour le secteur castillonnais (ALAE Mercredis et ALSH vacances scolaires)

- La direction de l'ALAE des Mercredis et celle de l'ALSH sont assurées par Madame Julie PUJOL sous la responsabilité de la coordinatrice du secteur castillonnais Mme Julie CEP.
- Tous les temps d'accueils des enfants sont soumis à la réglementation jeunesse et sports et sont encadrés par les agents qualifiés dans le secteur de l'animation du service enfance-jeunesse du secteur castillonnais.
- Téléphone 05 32 76 00 32 / Mail : enfance-jeunesse.castillonnais@couserans-pyrenees.fr / Adresse postale : Maison de l'enfance et de la jeunesse – Rue des vignes – 09800 CASTILLON-EN-COUSERANS
- Les horaires d'accueil du public au bureau sont :
 - Lundi, Mercredi, Vendredi : 9h-12h
 - Lundi, Mardi et Jeudi : 13h30-16h30
- De nombreuses activités sont proposées aux enfants. Sont organisées notamment des sorties, des séjours, des activités manuelles, sportives ... afin de permettre à chacun un accès à des projets et des activités diversifiées de qualité.
- Les programmes d'activités sont distribués aux enfants dans les ALAE périscolaires du secteur castillonnais en format papier ou par mail pour les familles dont les enfants ne sont pas scolarisés dans ce secteur. Les inscriptions se font, 15 jours maximum en amont, par retour de la fiche d'inscription pour chaque période de vacances, par mail à l'adresse : enfance-jeunesse.castillonnais@couserans-pyrenees.fr
- Chaque année, la communauté de communes Couserans-Pyrénées statue sur les dates des fermetures des structures qui vous seront communiquées ultérieurement.

→ Les horaires

- Les enfants sont accueillis les mercredis et les vacances scolaires dans les locaux de la Maison de l'enfance et de la Jeunesse, à Castillon-en-Couserans selon les horaires suivants :

Accueil du matin	Accueil ou départ avant le repas :	Accueil ou départ après le repas :	Départ en fin de journée
7H30-9h15	12h00 – 12h15	13h45 – 14h15	17h00 – 18h00

→ Les tarifs

ALAE – LES MERCREDIS				
Quotient Familial au 1 ^{er} Janvier	Tarif ½ Journée sans repas	Tarif ½ journée avec repas	Tarif Journée sans repas	Tarif Journée avec repas
De 0 à 435 €	3,50 €	7,00 €	6,00 €	9,5 €
De 435,01 à 670 €	4,00 €	7,50 €	6,50 €	10 €
+ de 670 € et non allocataires	4,50 €	8,00 €	7,00 €	10,50 €

ALSH – LES VACANCES SCOLAIRES				
Quotient Familial au 1 ^{er} Janvier	Tarif ½ Journée sans repas	Tarif ½ journée avec repas	Tarif Journée sans repas	Tarif Journée avec repas
De 0 à 435 €	5,20 €	8,20 €	10,40 €	13,20 €
De 435,01 à 530 €	5,30 €	8,30 €	10,60 €	13,30 €
530,01 à 670 €	5,40 €	8,40 €	10,80 €	13,40 €
+ de 670 € et non allocataires	5,50 €	8,50 €	11 €	13.50 €

Un supplément de **1,50 €** est appliqué pour les veillées.
Un supplément de **6,50 €** est appliqué pour les sorties exceptionnelles.

Notice aux allocataires:

- Les aides aux vacances CAF et MSA viennent en déduction des tarifs annoncés. Pour bénéficier des réductions de tarifs, merci de nous transmettre les notifications d'aides transmises par votre caisse.

→ Les paiements

- Les paiements par carte bancaire sont acceptés sur le portail familles, directement en ligne.
- Les paiements par chèque sont à l'ordre du Trésor Public et à déposer au bureau de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Castillon-En-Couserans.
- Les paiements par chèques vacances et CESU sont acceptés, sans rendu de monnaie, avec appoint.
- Les paiements en espèces sont acceptés les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et les lundis, mardis et jeudis de 13h30 à 16h30, uniquement au bureau du service.

Nouveauté cette année !

- A compter du 1er septembre 2025, notre logiciel s'enrichit d'un "portail familles" sur lequel il vous est possible d'effectuer les inscriptions et les paiements directement sur celui-ci. Vous gardez cependant la possibilité d'effectuer vos démarches directement au service enfance-jeunesse (dossier papier remis à la rentrée à chaque famille).
- Le paiement peut désormais se faire par carte bancaire (directement en ligne) en plus des modes de paiement déjà acceptés.

Affaire suivie par : Isabelle Feuillerat
Directrice des services à la population – services.population@couserans-pyrenees.fr

Objet : Modification ou annulation d'inscription ALSH /ALAE du mercredi

Madame, Monsieur,

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, nous vous rappelons qu'il est **impératif de prévenir en cas d'annulation ou de modification de la présence de votre enfant.**

Dans la mesure du possible, **merci de nous contacter avant 9h** le jour concerné.

Chaque journée d'accueil est préparée en amont, encadrée par une équipe dédiée, et implique de connaître le nombre d'enfants pour la préparation des repas.

Une absence non signalée **entraîne des frais inutiles pour la structure, désorganise le service, et empêche parfois d'accueillir un enfant sur liste d'attente**, faute de désistement déclaré.

Conformément au règlement intérieur, seules certaines absences peuvent donner lieu à une exonération :

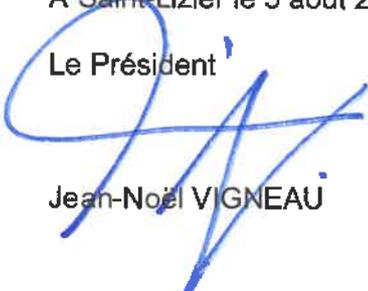
- En cas de **maladie**, sur présentation d'un **certificat médical dans les 48h**
- En cas de **situation particulière imprévisible** (décès, accident...), est laissée à l'appréciation de la direction.

Pour toute demande d'annulation ou de modification, merci de transmettre un **écrit** (mail, courrier, ou remise en mains propres) au bureau Enfance Jeunesse du Castillonnais, mail : enfance-jeunesse.castillonnais@couserans-pyrenees.fr

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

A Saint-Lizier le 5 août 2025,

Le Président



Jean-Noël VIGNEAU